

LA TENUE PROFESSIONNELLE AU SONNENBERG

POURQUOI ? Le port de la tenue professionnelle, obligatoire un jour par semaine, constitue une étape essentielle des apprentissages : A chaque évènement sa tenue ! Cette exigence vous prépare à vous présenter correctement devant un employeur, et à respecter les codes du monde du travail. Elle s'accompagne d'une hygiène corporelle irréprochable et d'une coiffure soignée, gages de sérieux et de professionnalisme.

NOM : _____

PRENOM : _____

CLASSE : _____

Date et signature de l'élève :

FEMME

LE HAUT - **Obligatoire**

Une veste habillée type blazer (couleurs autorisées)



Chemise, blouse, haut habillé (décolleté raisonnable)



T-shirt, crop top interdits

LE BAS - **Obligatoire**

Pantalon habillé, jupe mi-longue ou longue, robe sobre



Short, mini jupe interdits

LES CHAUSSURES **Obligatoire**

Bottines, bottes, chaussures de ville, mocassins, derby, ballerines.

Talons pas plus de 5 cm de haut Chaussettes adaptées

HOMME

LE HAUT - **Obligatoire**

Une veste de costume (couleurs autorisées)



Chemise unie, polo uni

Cravate facultative



T-shirt, pull, sous pull interdits

LE BAS - **Obligatoire**

Pantalon costume

Jean noir ou bleu foncé ajusté



Jogging, cargo, pantalon ample interdits

LES CHAUSSURES

Obligatoire

Chaussures de ville + chaussettes adaptées (ni sport, ni fantaisies) Baskets de ville blanches autorisées (uniquement en parfait état)

SANCTION : Tout manquement sera sanctionné sur le permis : **-5 points pour absence de tenue et -3 points pour tenue incomplète.**

A NOTER : La tenue se porte toute la journée choisie. Interdiction de s'habiller le matin en classe et/ou de se changer (ou d'avoir les chaussures de rechange dans le sac...).

Fait à : _____

Le : _____

Signature du représentant légal :